



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

Date de la convocation: 15/07/2024

**Membres en exercice
: 10**

Présents : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-trois juillet l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur
Laurent ROUX*

Présents : Laurent ROUX, Sophie VIAL, Thierry REGA, Sébastien
ROUX, Anthony DA SILVA RAMOS, Jean TATU, Carine DURET

Représentés : Florian UGHI par Anthony DA SILVA RAMOS

Excusés : Anaïs ROHR

Absents : Rudy WUNDERLIN

Secrétaire de séance : Thierry REGA

Objet : VENTE DE LA PARCELLE CADASTRÉE B-1592 - DE_2024_033

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite de la demande du locataire et par délibération n°DE-2023-037 du 24 novembre 2023, le Conseil Municipal a mis en vente la parcelle B-1592, sis Montée des Genêts, au prix de 110 000 euros.

Le locataire fait une proposition d'acquisition au conseil municipal à 97 000 euros.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de se positionner sur cette offre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

ACCEPTE la proposition d'achat de Monsieur Jean CAPPELLETTO, actuel locataire de la parcelle B-1592, sis 131, montée des Genêts, au prix de 97 000 euros (Quatre-vingt-dix-sept milles euros) hors frais de notaire et d'acte.

CHARGE Monsieur le Maire de faire établir les diagnostics nécessaires à la vente.

AUTORISE Monsieur le Maire à mener à bien cette vente et à signer tout acte à intervenir.

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/07/2024 004-210402400-20240723-DE_2024_033-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent ROUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

AGEDI Dépôt Sous-Préfecture de CASTELLANE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/07/2024 004-210402400-20240723-DE_2024_033-DE